



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 mars 2023 à Marciac

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

Présents : Jean-Louis Guilhaumon, Patricia Pascal, Guillaume De Nodrest, Géraldine Péry, Jacqueline Matayron, Christiane Magnat, Maryse Lacour, Thierry Fernando

Excusés : Alain Payssé, Nicole Pion, Eliane Duffau (pouvoir donné à Guillaume De Nodrest)

Secrétaire de séance : Guillaume De Nodrest

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8 (9 voix)

Vote : Unanimité

Code : 20230327/12/4.1

Objet : Personnel CIAS Marciac-Plaisance : protection sociale complémentaire-adhésion à la convention en pour le risque santé (mutuelle santé) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers et la MNT à compter du 1^{er} avril 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération n°20220608/01/4.1 du 8 juin 2022 décidant d'accorder une participation financière aux agents pour le risque SANTÉ,

Vu la délibération n°20220608/06/4.1 du 8 juin 2022 décidant de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers (CDG32) pour le lancement d'une procédure de consultation en Vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTÉ,

Vu l'avis du comité technique du 17 mai 2022,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG32 du 19 juillet 2022 décidant de conclure une convention de participation en matière de santé avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT),

Vu la convention de participation à adhésion facultative au profit des agents pour le risque SANTÉ conclue entre le CDG32 et la MNT,

Considérant que le CIAS Marciac Plaisance souhaite mettre en place un régime collectif pour le risque santé sur la base d'un contrat d'assurance collective à adhésion facultative des

employeurs et des agents, souscrit en vertu d'une convention de participation conclue à l'issue d'un appel à concurrence réglementé par le décret n°2011-1474 précité.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers (CDG 32) propose ce contrat et cette convention pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Ce contrat collectif d'assurance est garanti par l'organisme d'assurance MNT.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et des agents pour le risque SANTÉ, conclus par le CDG32, pour un effet au 1er avril 2023.
- d'accorder une participation financière aux agents pour le risque SANTÉ d'un montant de 15 euros.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles à cette adhésion et à l'exécution de la convention de participation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Guillaume DE NODREST



COURRIER ARRIVEE LE

04 AVR. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON

